



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ESBARRES

Par arrêté préfectoral n° 487, du 10/03/2026, est organisée **du jeudi 16 avril 2026 à 14h30 au mardi 19 mai 2026 à 18h00, soit 33 jours consécutifs** une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Esbarres, d'une puissance crête de 4,97 MWc, déposée par la société « CPV SUN 40 ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
[Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Esbarres, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/ep-pvesbarres/>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Esbarres.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie d'Esbarres siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 19 mai 2026 avant 18h00 à l'adresse suivante :

- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

ep-pvesbarres@democratie-active.fr

Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

en mairie d'Esbarres aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Jeudi 16 avril 2026 de 14h30 à 17h30
- Samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 5 mai 2026 de 15h00 à 18h00
- Mardi 19 mai 2026 de 15h00 à 18h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Madame Salomé CLUZEL – Société Luxel Tel : 06 85 04 54 43

s.cluzel@Luxel.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Esbarres, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : [Accueil](#) > [Actions de l'État](#) > [Environnement](#) > [Energies renouvelables](#) > [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,

Signé

Manuelle DUPUY